

**Arrêté préfectoral portant autorisation  
d'appel à la générosité du public du Fonds de dotation Queer as You**

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,  
Grand officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 2022-813 du 16 mai 2022, modifiant le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-504 du 22 mai 2019 fixant les seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu la demande du Fonds de dotation Queer as You sollicitant l'autorisation de faire appel à la générosité du public, reçue le 7 décembre 2025 ;

Considérant que l'objectif du présent appel à la générosité du public est d'effectuer des collectes de générosité participative philanthropiques en faveur de l'émancipation, l'épanouissement, l'insertion sociale et professionnelle des personnes LGBTQIA+, la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et au soutien au fonctionnement du fonds de dotation QUEER AS YOU et ce, dans le cadre strict de son objet social ;

1/2

L'identifiant au registre national des fondations, fondations d'entreprise et fonds de dotation (dit RNF) est :

075-FDD-00007-07

Référence du fonds de dotation : FD1554 / Dossier n° 28113026

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité du public

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**ARRÈTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Fonds de dotation Queer as You est autorisé à faire appel à la générosité du public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 2** : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration, à compter d'un montant de 153 000 € conformément aux décret et arrêté du 22 mai 2019.

Le compte emploi ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par le décret et l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

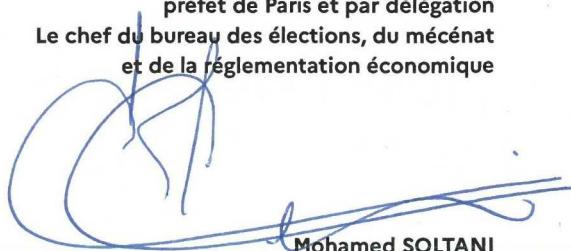
**ARTICLE 3** : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité du public.

**ARTICLE 4** : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

**ARTICLE 5** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le jeudi 11 décembre 2025

Pour le préfet de la région d'Île-de-France  
préfet de Paris et par délégation  
Le chef du bureau des élections, du mécénat  
et de la réglementation économique



Mohamed SOLTANI

2/2

L'identifiant au registre national des fondations, fondations d'entreprise et fonds de dotation (dit RNF) est :

075-FDD-00007-07

Référence du fonds de dotation : FD1554 / Dossier n° 28113026

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité du public